

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE LEINS GARDONNENQUE

Séance du 28 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit février, à 19 heures.

Le Comité syndicat du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège, sous la Présidence de Madame Véronique POIGNET SENGHER,

Présents : Membres titulaires : Nicole RAYMOND, Maryse GIANNACCINI, Gilbert CASAS, Jean Louis POUDEVIGNE, Agnès FLAMME, Patrick DEGONZAGA, Christine LEFEVRE, Daniel MARQUET, Véronique POIGNET SENGHER, Yannick CHEYROUX, Denis MALAVAL, Gilles TIXADOR, Blandine PANAFIEU, Jacques DURAND, Daniel VOLEON, Jean Marc FLOUTIER, Joseph ARTAL, Karen JOUVE

Membres suppléants : Serge ROUVIERE (pour Catherine BERGOGNE),

Procurations : Caroline SAUMADE à Daniel MARQUET, Régine HURLIN à Gilles TIXADOR, Sarah TOURNEMINE à Karen JOUVE

Excusés (sans suppléant) : Stéphanie OGIER, Claude MAGNIN-FEYSSOT, Augustine GILLARD, Carine PEYDRO, Fabienne ROCA, Christine MONTEIL, Jean Luc GIBERT, Josette NOUASSA, Bernard CHLUDA, Brigitte BONHOMME, Sylvie MADIOT, Marceau LACROIX, Nadine CHARRIER

Soit 22 membres ayant pris part au vote.

Le procès-verbal du 14 décembre 2023 est adopté à l'unanimité

Délibération n°1/7

Modification délégué La Rouvière

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, indique que par délibération du 29 novembre 2023, la commune de La Rouvière expose que suite à la démission de M. François CHASSANG, celui-ci sera remplacé par Mme Agnès FLAMME aux commissions Natation et Enfance Jeunesse, de la façon suivante :

- Enfance jeunesse, périscolaire :
 - Titulaire : Christelle VILLETARD, Suppléante : Agnès FLAMME
- Natation :
 - Titulaire : Joséphine COSTA, Suppléante : Agnès FLAMME

Après en avoir délibéré, le Comité syndical accepte à l'unanimité cette proposition,

Délibération n°2/7

Location bureaux

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, rappelle que le Syndicat mixte proposait des bureaux en coworking via l'interface Ruraconnect, plateforme créée par l'Association des Maires Ruraux de France. Or la plateforme n'existe plus depuis 2 ans. Ce service qui a été utilisé à quelques reprises sur le territoire pourrait être maintenu (*location bureau et/ou salle de réunion aux horaires d'ouverture du Syndicat*).

Madame POIGNET SENGHER propose de louer :

- la salle de réunion à 60 euros la demi-journée ou 100 euros la journée,
- un bureau à 30 euros la demi-journée ou 50 euros la journée.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical accepte à l'unanimité cette proposition,

Délibération n°3/7

Location matériel communes extérieures

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, rappelle que le règlement actuel du prêt du matériel prévoit certaines locations à titre onéreux pour les associations, entreprises et particuliers des communes non adhérentes, mais cela ne concerne pas l'ensemble du parc. Or le Syndicat reçoit certaines demandes, qui semblent justifiées, d'autant qu'elles concernent parfois des usagers du territoire.

Madame POIGNET SENGHER propose d'ajouter ces points au règlement :

Communes non adhérentes :

- Minibus : location aux associations et aux collectivités
 - o 100 euros la journée
 - o + 50 euros si le déplacement AR est supérieur à 300 kms
- Ecran : location aux particuliers, aux associations et aux collectivités
 - o 50 euros / caution : 250 euros
- Vidéoprojecteur : location aux particuliers, aux associations et aux collectivités
 - o 50 euros / caution : 350 euros
- Ecocup : location aux particuliers, aux associations et aux collectivités
 - o 1 euro par verre / caution : au nombre de verres empruntés

Pour l'application du tarif :

- Prise en compte du siège de l'association (cf. attestation d'assurance)
- Prise en compte du lieu de la manifestation (favoriser la « vie locale »)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical accepte à l'unanimité ces propositions et la modification du règlement en ce sens,

M. CASAS s'assure que le Syndicat Mixte est bien assuré pour tous conducteurs sur ses véhicules.

M. TIXADOR estime que la responsabilité d'un prêt de véhicule est trop grande, il se serait abstenu mais n'est pas concerné par la compétence Vie Locale.

Délibération n°4/7 **Prix du repas du resto-jeunes**

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, rappelle que le mercredi midi l'espace jeunes propose un « resto'jeunes » au prix de 3.50 euros. Compte-tenu de l'inflation, il est aujourd'hui impossible de proposer un repas à ce tarif-là.

Madame POIGNET SENGHER propose de passer le prix du repas à 5 euros à compter du 1^{er} avril 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical accepte à l'unanimité cette proposition,

Délibération n°5/7 **Avenant convention SCOT**

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, rappelle que depuis 2017, le Syndicat Mixte a signé une convention avec le SCOT du Sud Gard pour la saisie de leur comptabilité et l'édition de leurs bulletins de paye.

Avec le temps, les missions des agents du Syndicat se sont multipliées (déclaration des charges sociales, suivi des amortissements, passage des opérations de fin d'année, vérification des équilibres du budget, etc.).

Aussi, il a été entendu avec le SCOT une revalorisation de la convention, Madame POIGNET SENGHER propose de passer la participation du SCOT de 3 000 à 4 320 euros par an.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical accepte à l'unanimité cette proposition, et autorise la Présidente à signer l'avenant joint,

Délibération n°6/7

Extension RPE

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, rappelle que, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale CAF, une extension du territoire du Relais Petite Enfance a été proposé à 3 communes (*Domessargues, La Calmette et Saint Chaptès*) qui devraient être amenées à délibérer pour conventionner avec l'association Temps Libre pour cette extension du service (recrutement d'un mi-temps dédié, achat d'un véhicule...).

Madame POIGNET SENGHER indique que le Syndicat mixte doit également délibérer sur le partage des locaux du Pôle Enfance Jeunesse et du matériel pour rendre possible cette extension.

Madame POIGNET SENGHER propose une location des espaces et du matériel à hauteur de 3 600 euros par an, qui seront refacturés à l'association.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical accepte à l'unanimité cette proposition,

Délibération n°7/7

Mise à jour Document Unique

Vu l'avis du CHSCT en date du 7 décembre 2023,

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, rappelle que depuis la sortie du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, qui a modifié le Code du Travail, les employeurs territoriaux ont obligation de réaliser et de mettre à jour annuellement le « Document Unique ».

Ce document comporte le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. La version 4 de ce document comprend les services Jeunesse et Entretien des locaux.

Après avoir examiné le document et en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver le Document Unique proposé.

Divers

Forum de l'emploi : Mme POIGNET SENGHER invite les élus à venir à la rencontre de l'animatrice du Relais emploi au forum de l'emploi le lendemain matin, organisé au foyer de St Geniès.

Restes à recouvrer : les communes sont à jour de leur cotisation

La séance est levée à 19h30

<i>Joseph ARTAL</i>	<i>Gilbert CASAS</i>	<i>Yannick CHEYROUX</i>
<i>Patrick DEGONZAGA</i>	<i>Jacques DURAND</i>	<i>Agnès FLAMME</i>
<i>Jean Marc FLOUTIER</i>	<i>Maryse GIANNACCINI</i>	<i>Régine HURLIN (procuration Gilles TIXADOR)</i>
<i>Karen JOUVE</i>	<i>Christine LEFEVRE</i>	<i>Denis MALAVAL</i>
<i>Daniel MARQUET</i>	<i>Blandine PANAFIEU</i>	<i>Véronique POIGNET SENER</i>
<i>Jean Louis POUDEVIGNE</i>	<i>Nicole RAYMOND</i>	<i>Serge ROUVIERE</i>
<i>Caroline SAUMADE (procuration Daniel MARQUET)</i>	<i>Gilles TIXADOR</i>	<i>Sarah TOURNEMINE (procuration Karen JOUVE)</i>
<i>Daniel VOLEON</i>		